

22 October 2007

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Programme de pays révisé

Guinée équatoriale (2008-2012)

Le projet de descriptif de programme de pays pour Guinée équatoriale (E/ICEF/2007/P/L.6), a été présenté au Conseil d'administration pour examen et observations lors de sa deuxième session ordinaire de 2007 (5-7 septembre). Le Conseil d'administration a approuvé un montant estimatif global de 3 680 000 dollars sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et 3 395 000 dollars sur les autres ressources, sous réserve du versement de contributions à des fins spéciales, pour la période 2008 à 2012. Conformément à la décision 2006/19, du Conseil d'administration, le présent document a été révisé, à la lumière des observations faites, et affiché sur le site Web de l'UNICEF dans les six semaines qui ont suivies la deuxième session ordinaire. Le programme de pays sera approuvé par le Conseil d'administration lors de sa première session ordinaire de 2008, sauf si cinq membres au mois ont informé le secrétariat par écrit qu'ils souhaiteraient saisir le Conseil d'administration sur ce document.

Données de base†

(2005, sauf indication contraire)

Nombre d'enfants de moins de 18 ans (millions)	0,3
TMM5 (pour 1 000 naissances vivantes)	93
Insuffisance pondérale (% , modérée et grave)	19
Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes)*.	–
Taux d'assiduité dans l'enseignement primaire (% net, garçons/filles) (2000)	352
Élèves terminant leur première année qui atteignent la cinquième année de scolarité (%) (2000)	72 ^y
Accès à de l'eau plus salubre (%) (2004)	43
Taux de prévalence du VIH chez les adultes (%)	3,2
Enfants qui travaillent (% , mineurs âgés de 5 à 14 ans) (2000)	30
RNB par habitant (dollars des États-Unis)	17 000*
Enfants de 1 an ayant reçu les trois doses du vaccin combiné diphtérie/coqueluche/tétanos (DTC3) (%)	
	33
Enfants de 1 an vaccinés contre la rougeole (%)	
	51

† Des données supplémentaires concernant ce pays, sur les enfants et les femmes, sont disponibles sur le site www.unicef.org.

* Rangé parmi les pays à revenus intermédiaires (de 3 466 à 10 725 dollars).

^y Pourcentage de jeunes entre 15 et 17 ans qui ont fréquenté l'école pendant quatre ans ou plus.

La situation des enfants et des femmes

1. La Guinée équatoriale jouit depuis 1995 d'une forte croissance économique grâce à l'exploitation de ses ressources pétrolières. Avec un produit intérieur brut (PIB) estimé à 17 000 dollars des États-Unis par habitant, elle se classe parmi les pays à revenus intermédiaires. Pourtant la majorité de sa population reste pauvre (60 % vivaient en 2000 avec moins d'un dollar par jour) indiquant que le développement humain n'a pas suivi le rythme de la croissance économique.

2. Environ 20 % de la population active travaille dans le secteur secondaire (principalement l'extraction du pétrole) qui génère plus de 90 % du PIB, alors que près de 50 % de la population active dépend du secteur primaire (agriculture et pêche) qui ne génère que 3 % du PIB. L'investissement des revenus du pétrole dans le secteur agricole est faible, la production ne répond qu'à 30 % de la demande locale et une grande partie des aliments de base sont importés et coûteux, et l'inflation continue d'éroder le pouvoir d'achat. De telles disparités ne peuvent qu'affecter les femmes et les enfants négativement, surtout en milieu rural.

3. Ainsi, comme le constate le Comité des droits de l'enfant suite au rapport initial de la Guinée équatoriale sur la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant, les droits des enfants sont loin d'être assurés. Bien que la part des recettes publiques allouée aux services sociaux augmente de manière régulière, l'engagement pris par l'État en 1997 d'allouer 40 % des investissements publics au

secteur social devrait se concrétiser plus rapidement. Le cadre institutionnel requis pour une redistribution des richesses n'est pas encore en place et il n'y a pas encore de système de suivi budgétaire permettant d'assurer cet engagement.

4. Les indicateurs de santé indiquent la précarité de la situation de l'enfant, dont le taux de mortalité des moins de 5 ans est de 205 pour 1 000 naissances vivantes. Le paludisme, les infections respiratoires aiguës, les maladies diarrhéiques, la malnutrition, les parasitoses et la fièvre typhoïde mettent leur santé et leur vie en danger. Ils restent exposés aux maladies évitables par la vaccination (34 % de couverture des trois doses du vaccin antidiphtérique, antitétanique et anticoquelucheux (DTC3) en 2006). Seulement 43 % des ménages ont accès à l'eau potable.

5. Avec une séroprévalence estimée entre 3 % et 7 %, la lutte contre la pandémie du sida est une priorité nationale. Selon une enquête de 2006, 86 % de la population connaissent l'existence de la maladie, mais moins de 15 % utilisent des préservatifs. Cette situation est très inquiétante dans un pays où 47 % de la population est âgée de moins de 15 ans et où il existe une pénurie de services de prévention et de traitement, tant pour les adultes que pour les enfants affectés par le sida.

6. Un cadre juridique de protection contre la traite des enfants existe, toutefois l'absence de mécanismes appropriés de protection des enfants, ajoutée au fait que la Guinée équatoriale est devenue un pôle d'attraction économique, créent les conditions permettant l'exploitation des enfants, particulièrement dans le secteur informel; des enfants en provenance du Bénin et du Nigeria sont victimes de trafic, mais l'importance du phénomène n'est pas encore connue. Seulement 32,5 % d'enfants sont enregistrés à la naissance. La situation des enfants relative à la violence domestique et l'exploitation sexuelle est en train d'être étudiée.

7. Par manque de données, les taux officiels de scolarisation dans l'enseignement primaire restent ceux de 2000-2001 avec un taux brut de 89 % et un taux net de 51 %. Le taux de fréquentation scolaire n'est que de 60 %. Les progrès dans l'éducation des filles sont encore incertains : de 2002 à 2005, le taux d'abandons des filles au cycle primaire a diminué de 1 % et ne dépasse plus celui des garçons, et leur taux d'achèvement a augmenté de 1 %; par contre, les filles abandonnent toujours plus que les garçons dans le cycle secondaire (44 filles pour 100 garçons sont à l'école en 2^e année, mais que 37 en 4^e année), notamment suite aux grossesses précoces. Une réforme éducative est en cours depuis trois ans, mais 46 % seulement des écoles offrent les six niveaux primaires, pénalisant les enfants ruraux qui doivent vivre hors de leur famille pour poursuivre leurs études.

8. La faiblesse des services sociaux contribue à la situation précaire des enfants, du fait de l'insuffisance en quantité et en qualité des prestations, du manque d'équipements et de qualifications du personnel, mais aussi de l'absence de mécanismes de suivi et de contrôle de la qualité. Le coût des services disponibles pénalise aussi la majeure partie de la population.

9. La société civile est peu organisée, alors même que son rôle est primordial pour la mise en œuvre des politiques sociales et dans les négociations avec l'État et le secteur privé. Celui-ci est un partenaire fort mais les moyens formels manquent pour canaliser ses contributions.

10. Selon l'évaluation de l'état de la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement (2005), la Guinée équatoriale a les ressources financières pour progresser rapidement dans la réduction de la pauvreté. La volonté du Gouvernement est manifeste, notamment par sa préparation d'un Plan national pour le développement économique et de lutte contre la pauvreté et par la mise en place du Fonds social pour le développement, qui canalise les investissements sociaux et représente une opportunité pour passer à l'échelle dans les programmes de santé, éducation, promotion de la femme, protection de l'enfant, eau, assainissement et protection de l'environnement.

11. Le défi majeur est de rendre au secteur des services sociaux une plus grande qualité et productivité, avec pour condition indispensable de réussite le renforcement des capacités nationales techniques et humaines. Ceci présente une opportunité unique aux partenaires du développement, dont le système des Nations Unies, pour soutenir le Gouvernement dans la mise en œuvre des politiques et des programmes sociaux, assurant un progrès significatif dans la réalisation des droits de l'enfant.

Principaux résultats obtenus et enseignements tirés de la coopération précédente, 2003-2007

Principaux résultats obtenus

12. En septembre 2004, la Guinée équatoriale a défendu son rapport initial devant le Comité des droits de l'enfant. Malgré sa soumission 10 ans après la date requise, le rapport indiquait des progrès significatifs. Les recommandations du Comité ont eu un important effet de motivation pour le développement des politiques sociales et le Gouvernement s'est progressivement approprié le programme de coopération.

13. La population a pris conscience des menaces qui pèsent sur les droits des enfants grâce à la contribution du programme de coopération. La violence contre les femmes et les enfants, le VIH/sida affectant les enfants, les mariages et grossesses précoces, les lacunes de la justice juvénile, le travail des enfants, autant de thèmes qui ont été discutés dans de larges forums. Les efforts de plaidoyer ont réussi à mieux placer les droits des enfants et des femmes parmi les priorités du Gouvernement. Le Code de la famille, dont le projet a été achevé en 2006, permettra d'agir sur les problèmes ci-dessus.

14. Une loi criminalisant l'exploitation et la traite des enfants a été adoptée en 2004 et un plan d'action national a été approuvé. Il n'existe pas encore de perception et de compréhension appropriée du phénomène, toutefois l'information sur les cas de violations de ces droits s'améliore progressivement.

15. En 2005, plus de 113 000 enfants ont été vaccinés contre la rougeole (couverture de 67 %) au cours d'une campagne nationale, associant à la vaccination la distribution de 56 000 moustiquaires imprégnées d'insecticide aux enfants de moins de 5 ans et la supplémentation en vitamine A. L'assistance technique directe et l'appui en matière d'approvisionnement ont renforcé la collaboration entre les partenaires, y compris le secteur privé, les organisations non gouvernementales (ONG) et les associations religieuses.

16. L'impulsion donnée par le programme de coopération à l'enseignement préscolaire a permis son large développement. Actuellement 46 % des enfants de moins de 6 ans fréquentent des centres préscolaires et le Gouvernement a intégré l'enseignement préscolaire dans le système d'éducation nationale. Cette évolution a eu des répercussions significatives sur l'enseignement primaire en terme d'amélioration de l'accès et de l'achèvement.

17. La conférence nationale des ONG sur le sida en 2002 a contribué à briser le silence sur la pandémie, malgré la sensibilité autour du sujet. Les débats entre les participants ont été diffusés en temps réel par la radio nationale. Avec cette prise de conscience, des engagements forts ont été pris par le Gouvernement au plus haut niveau, les leaders religieux et communautaires, les journalistes et les pairs éducateurs, et sept plans d'action sectoriels de lutte contre le VIH/sida ont été adoptés.

18. Plus de 60 000 enfants, soit environ un cinquième des enfants de moins de 18 ans, ont été enregistrés gratuitement à l'état civil au cours d'une campagne nationale en 2005 et 2006.

Enseignements tirés

19. Le plaidoyer en faveur des droits des enfants et des femmes et les campagnes sur des thèmes sensibles comme le sida et la traite d'enfants ont porté des fruits et créé une plus grande ouverture sur l'approche des droits humains. Cependant, comme le fait remarquer le Comité des droits de l'enfant, le manque d'un organe de coordination des actions en faveur des droits de l'enfant a ralenti les progrès.

20. La réalisation des projets du programme de coopération a atteint un bon niveau du fait qu'ils adressaient les problèmes prioritaires et des questions réelles. Cependant, une plus forte appropriation nationale et un financement public plus conséquent sont nécessaires pour aller à l'échelle au moyen de stratégies clefs.

21. Une contrainte dans la mise en œuvre du programme est la faiblesse de la société civile. Toutefois, l'expérience de soutien aux ONG nationales dans le cadre de la lutte contre le sida et la mise en réseaux de journalistes et d'associations religieuses ont donné des résultats préliminaires et ont démontré qu'un potentiel réel existe. Celui-ci devrait continuer d'être exploité afin d'assurer une couverture des interventions au niveau communautaire.

22. La collaboration entre les bureaux de l'UNICEF des trois pays, Gabon, Guinée équatoriale et Sao Tomé et Príncipe, a offert des opportunités pour développer les capacités des ressources humaines. Ce type de collaboration technique devrait continuer et s'étendre à d'autres pays proches géographiquement mais aussi culturellement par l'usage de la langue espagnole.

Le programme de travail, 2008-2012

Tableau budgétaire récapitulatif

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Programme</i>	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	Total
Développement des politiques et des alliances pour la réalisation des droits des enfants	1 750	458	2 208
Survie et développement de l'enfant	1 000	2 937	3 937
Coûts transversaux	930		930
Total	3 680	3 395	7 075

Processus d'élaboration

23. La préparation du nouveau programme de pays a démarré en 2004 avec la revue à mi-parcours du programme 2002-2006. Le Bilan commun de pays des Nations Unies a été élaboré en 2005 en concertation avec les ministères partenaires, les ONG et les représentants des communautés, sous la direction du Ministère du plan.

24. Le programme de pays de courte durée pour l'année 2007 a permis une harmonisation du cycle entre les agences des Nations Unies. Le premier Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement a été finalisé début 2007, associant aussi l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture des Nations Unies (FAO). Le programme de coopération UNICEF 2008-2012 a été partagé entre tous ses partenaires au cours d'une réunion de stratégie préliminaire en février 2007.

Objectifs, principaux résultats et stratégies

25. Le but du programme de pays est d'assurer aux enfants de la Guinée équatoriale la réalisation et la protection de leurs droits en les plaçant au cœur des préoccupations nationales, pour le présent et pour le futur.

26. Les principaux résultats à atteindre avec la contribution du programme de coopération sont les suivants : a) les politiques et les plans de développement du pays reflètent les droits des enfants; b) l'État, le secteur privé et la société civile se mobilisent en faveur des droits des enfants, y compris du point de vue financier; c) le cadre juridique et les services d'assistance protègent les enfants contre l'exploitation, le trafic, les abus et la violence, y compris les enfants orphelins et rendus vulnérables par le VIH/sida; d) les jeunes ont acquis des connaissances et compétences et ont accès aux services pour se prémunir contre le VIH/sida, en particulier les adolescentes; e) le taux de couverture vaccinale des enfants atteint 90 % au niveau national et au moins 80 % dans chaque district; f) les enfants sont protégés contre la transmission mère-enfant du VIH et les mères et enfants séropositifs ont accès aux soins requis; g) le taux d'allaitement maternel exclusif jusqu'à six mois et le nombre d'enfants qui reçoivent une alimentation complémentaire adéquate à partir de six mois sont augmentés, ainsi que la consommation des micronutriments (vitamine A, fer, iode et zinc); h) tous les

enfants ont accès au paquet minimum de santé (vaccination, vitamine A, mebendazole, moustiquaires imprégnées d'insecticide, traitement approprié pour le paludisme, les diarrhées, les infections respiratoires aiguës, la malnutrition aiguë) et sont protégés contre les maladies hydriques; et i) tous les enfants bénéficient d'une éducation de base de qualité dans un environnement scolaire sain et acquièrent les compétences de base.

27. Les stratégies porteuses seront : a) le développement des capacités institutionnelles, au niveau national et décentralisé, dans le cadre de l'élaboration des politiques sociales, la planification et l'exécution des programmes; b) le plaidoyer vers le Gouvernement pour un plus grand investissement financier en faveur des enfants, notamment par la mise à l'échelle des programmes sociaux pour les enfants; c) le soutien technique des ONG et associations pour renforcer les capacités des communautés, des familles et des jeunes, notamment des adolescentes, de participer aux processus de décision; d) l'appui technique pour cibler les enfants les plus difficiles à atteindre afin de réduire les disparités et la pauvreté; e) renforcer la collecte des données et l'analyse sur la situation des enfants; f) la communication en appui au programme pour favoriser le changement des comportements; et g) la mobilisation du secteur privé pour leur investissement de fonds sociaux en faveur de l'enfance.

Liens avec les priorités nationales et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement

28. Le programme de pays 2008-2012 est directement issu du PNUAD 2007-2011, lequel traduit quatre priorités nationales : a) l'amélioration des conditions de vie de la population; b) l'amélioration de son niveau de santé, d'éducation, d'accès à l'eau potable et à l'assainissement; c) le renforcement des mécanismes institutionnels et des organisations de la société civile pour la promotion et la protection des droits des enfants et des femmes; et d) la réforme de la fonction publique et le renforcement des capacités nationales.

29. Cette interdépendance des résultats à atteindre des différents programmes des agences des Nations Unies entre elles et avec les priorités nationales déterminera des synergies à tous les niveaux et reposera sur des systèmes de suivi commun.

Liens avec les priorités internationales

30. Dans le double cadre des priorités du pays et du PNUAD, le programme de pays contribuera aux efforts nationaux vers les huit objectifs du Millénaire pour le développement et la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire. En développant les capacités nationales de promouvoir, respecter et protéger les droits des enfants et des femmes selon les prescriptions de la Convention relative aux droits de l'enfant et de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, le programme sera un instrument de réponse aux recommandations du Comité des droits de l'enfant de 2004.

Éléments du programme

31. **Développement des politiques et des alliances pour la réalisation des droits des enfants.** Le but de ce programme est que la réalisation et la protection des droits des enfants soient une priorité nationale, formulée explicitement dans les documents

de stratégie et les lois, et mise en œuvre autant que possible. Il est structuré en trois composantes.

32. La composante politiques sociales et suivi de la situation des enfants vise comme résultat que tous les droits des enfants soient pris en compte dans les politiques nationales et sectorielles, avec un accent sur les plus vulnérables. Elle renforcera : a) les capacités institutionnelles pour élaborer des plans nationaux et des politiques adaptées aux besoins et assurer la prise en compte des droits des enfants et des femmes dans le développement socioéconomique du pays; b) les moyens statistiques permettant la collecte de données fiables sur les enfants, notamment au moyen d'une base de données; et c) la coordination en faveur des droits de l'enfant, incluant le rôle d'observatoire de leur situation.

33. La composante communication et partenariats vise comme résultat un haut niveau d'information des communautés, médias, entreprises privées et ONG sur la situation des enfants et des femmes et leurs droits, ainsi que des partenariats efficaces en terme d'actions et de fonds mobilisés. Cette composante renforcera les capacités des acteurs en termes de promotion des droits et pour leur mise en réseaux, notamment parmi les jeunes. Elle développera des stratégies de communication pour soutenir les changements de comportements et développera des mécanismes de participation des enfants et des jeunes aux décisions qui les concernent.

34. La composante protection des enfants et prévention contre le VIH/sida chez les jeunes vise plusieurs catégories d'enfants : a) les enfants en conflit avec la loi, les enfants à risque d'exploitation et de violence, ainsi que les enfants orphelins et les enfants vulnérables à cause du VIH/sida sont protégés par la loi, les services de l'État et des ONG; b) tous les enfants sont enregistrés à la naissance; c) les jeunes adoptent des comportements qui contribuent à réduire l'infection au VIH/sida. Cette composante appuiera la revue du cadre juridique et son application pour une harmonisation plus complète avec les prescriptions des deux Conventions, en particulier concernant la justice juvénile, la protection contre la traite des enfants, l'exploitation sexuelle et les violences, ainsi qu'en matière d'enregistrement des naissances; elle renforcera les capacités des communautés et institutions pour identifier les situations à risque et pour mettre en place les mécanismes de prise en charge pour les enfants vulnérables. Deux des quatre « P » de la campagne « Unis avec les enfants contre le sida » seront mis en application : protection et soins pour les enfants orphelins et rendus vulnérables par le VIH/sida, et prévention du VIH/sida parmi les jeunes et les adolescents.

35. **Survie et développement de l'enfant.** Le but de ce second programme est de contribuer à réduire la mortalité des enfants et assurer leur droit à un meilleur état de santé, ainsi que leur droit à l'éducation et au développement de leurs potentiels sur la base de l'égalité des opportunités. Il est structuré en deux composantes.

36. La composante survie de l'enfant vise à ce que les enfants soient protégés contre les maladies évitables par la vaccination, le paludisme, les maladies hydriques, la malnutrition, contre la transmission du VIH/sida de la mère à l'enfant. Elle soutiendra le Gouvernement : a) pour la mise en place de politiques et de mécanismes de financement visant à accélérer l'atteinte des objectifs du Millénaire pour le développement 4, 5 et 6, en collaboration avec l'OMS; b) pour renforcer les capacités des services de santé pour offrir des prestations de qualité, pour les soins préventifs et curatifs; c) pour prévenir et traiter la malnutrition par le support et la

promotion de l'allaitement maternel (mise au sein dans la première heure qui suit la naissance, allaitement exclusif jusqu'à 6 mois, allaitement continu jusqu'à 24 mois ou au-delà) et d'une alimentation de complément adéquate selon l'âge, l'accès aux micronutriments, la prévention des petits poids de naissance et la prise en charge des cas de malnutrition aiguë; et d) pour mettre en œuvre les deux autres « P » de la campagne « Unis avec les enfants contre le sida » : la prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant et les soins curatifs aux mères et aux enfants atteints.

37. La composante éducation et égalité des sexes contribuera à réaliser la vision du Gouvernement d'assurer l'éducation de base pour tous les enfants du pays. Elle agira : a) sur l'enseignement préscolaire en développant des normes nationales pour sa qualité et en renforçant les capacités du corps enseignant; b) sur l'enseignement primaire en appuyant le Gouvernement dans sa mise en place des mécanismes nécessaires pour consolider les trois premières années du cycle; c) sur la scolarisation des filles en continuant de mobiliser la communauté sur les grossesses précoces et l'importance de leur réussite scolaire; et d) sur les bonnes conditions de l'environnement scolaire (eau, assainissement et protection de la nature) en valorisant la coordination entre ministères compétents.

Principaux partenariats

38. Les partenariats avec les agences sœurs des Nations Unies (Programme des Nations Unies pour le développement, Fonds des Nations Unies pour la Population, OMS, FAO), la société civile et les entreprises privées, notamment dans le secteur pétrolier, seront élargis et consolidés. S'ajoutant aux ressources mobilisées par l'État, ces partenariats créeront un cadre « amis des enfants » permettant des effets pérennes du programme.

Suivi, évaluation et gestion du programme

39. Le Ministère du plan est l'instance nationale de coordination du programme de coopération 2008-2012 entre la Guinée équatoriale et l'UNICEF. L'application, combinée de la gestion axée sur les résultats et de l'approche de programmation selon les droits humains, assurera la qualité de la planification sur la base de matrices de résultats annuelles. Les activités de suivi, de recherche et d'évaluation du programme de pays seront planifiées pour une période de cinq ans au moyen d'un plan intégré, et mises en application sur une base annuelle. Des revues trimestrielles, semestrielles et annuelles seront organisées avec les partenaires pour un suivi rapproché de l'exécution du programme, sur la base de rapports de progrès.

Résumé de la matrice des résultats : Guinée équatoriale – UNICEF 2008-2012

<i>Secteur prioritaire du PSMT de l'UNICEF</i>	<i>Résultats clefs attendus dans ce secteur</i>	<i>Indicateurs clefs des progrès réalisés</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Partenaires et cadre de partenariat</i>	<i>Résultats attendus dans ce secteur contribueront à :</i>
Programme 1 : Développement des politiques et des alliances en faveur de la protection des droits des enfants					
Plaidoyer pour les politiques et partenariats pour les droits des enfants	Effet 1: Politiques sociales et suivi de la situation des enfants	Plan national de développement économique et de lutte contre la pauvreté prenant en compte les droits des enfants	Texte/budget du Gouvernement	Ministère de la planification, développement économique et investissements publics	Effets PNUAD 1 : Réduction de la pauvreté 4 : Renforcement des capacités des institutions publiques et de la société civile OMD : Éliminer l'extrême pauvreté et la faim – Partenariat mondial pour le développement Un monde digne des enfants : Donner la priorité aux enfants Éliminer la pauvreté : miser sur les enfants
	Tous les droits des enfants sont pris en compte dans les politiques nationales et sectorielles, avec un accent sur les plus vulnérables	Niveau du budget en faveur des enfants		Ministère des affaires sociales et promotion de la femme	
	Extrant 1 : Le Plan d'action national pour les enfants est développé, il est inclus dans la politique nationale de développement et est budgétisé avec la participation du secteur privé	Plan d'action national pour les enfants adopté et appliqué	Politiques et plans d'action sectoriels	Comité national des droits de l'enfant	
	Extrant 2 : Des données fiables et à jour sur la situation des enfants et des femmes sont disponibles pour l'élaboration de politiques, stratégies et actions en faveur de l'enfance	Nombre de secteurs de la situation des enfants et des femmes couverts par des données fiables et récentes	EDS, études, données sectorielles, enquêtes		
Extrant 3 : Un mécanisme de coordination et de suivi de la réalisation des droits des enfants est opérationnel au niveau de l'État	Nombre de recommandations de l'instance de coordination pris en compte dans les décisions de l'État	Rapports de l'instance de coordination			

<i>Secteur prioritaire du PSMT de l'UNICEF</i>	<i>Résultats clefs attendus dans ce secteur</i>	<i>Indicateurs clefs des progrès réalisés</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Partenaires et cadre de partenariat</i>	<i>Résultats attendus dans ce secteur contribueront à :</i>
	Effet 2 : Communication et partenariats La société et des partenariats stratégiques sont mobilisés en faveur de la réalisation des droits des enfants Extrant 1 : Des changements de comportement en faveur des droits des enfants et des femmes sont effectifs dans la société	Nombre d'ONG et entreprises privées qui collaborent aux programmes nationaux pour le respect des droits des enfants Fonds mobilisés Voir indicateurs sectoriels	Rapports de suivi du Ministère des affaires sociales Sondages	Ministère des affaires sociales et promotion de la femme Ministère de l'information, tourisme et culture Ministère de l'éducation, sciences et sports	Effets PNUAD 3 : Application des droits des femmes et enfants par les institutions nationales. 4 : Renforcement des capacités des institutions publiques et de la société civile OMD : Égalité des sexes et autonomisation des femmes – Partenariat mondial pour le développement Un monde digne des enfants : Écouter les enfants et assurer leur participation
	Extrant 2 : Des réseaux d'ONG et d'associations de femmes et de jeunes agissent pour prévenir la violence et les abus au niveau communautaire	Nombre de réseaux actifs	Rapports de suivi du Ministère des affaires sociales		
	Extrant 3 : Les enfants participent au dialogue sur les questions qui les concernent à travers des forums et d'autres mécanismes représentatifs	Nombre de forums et autres instances de participation efficaces	Rapports de suivi du Ministère des affaires sociales		

<i>Secteur prioritaire du PSMT de l'UNICEF</i>	<i>Résultats clefs attendus dans ce secteur</i>	<i>Indicateurs clefs des progrès réalisés</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Partenaires et cadre de partenariat</i>	<i>Résultats attendus dans ce secteur contribueront à :</i>
Protection de l'enfant contre la violence, l'exploitation et les abus et VIH/sida chez les enfants	Effet 3 : Protection des enfants et prévention contre le VIH/sida chez les jeunes	Nombre d'enfants victimes de la traite/violence/en conflit avec la loi/orphelins et vulnérables du fait du VIH/sida bénéficiant d'une assistance juridique et/ou sociale	Rapports de suivi des ministères concernés	Ministère des affaires sociales et promotion de la femme	Effets PNUAD 2 : Accroissement du niveau d'utilisation des services sociaux de base de qualité 3 : Droits des femmes et enfants appliqués par les institutions nationales OMD : Égalité des sexes et l'autonomisation des femmes – Réduction de la mortalité des enfants de 5 ans. Combattre VIH/sida, paludisme et autres maladies Un monde digne des enfants : Protéger les enfants contre les violences et l'exploitation Lutter contre le VIH/sida
	Les enfants en conflit avec la loi, les enfants à risque d'exploitation et de violence, ainsi que les enfants orphelins et vulnérables à cause du VIH/sida sont protégés par la loi et bénéficient des services de l'État et des ONG, tous les enfants sont enregistrés à la naissance, et les jeunes adoptent des comportements qui contribuent à réduire l'infection du VIH/sida	Âge au premier rapport sexuel Nombre de grossesses précoces Pourcentage de jeunes qui utilisent des préservatifs	Statistiques de l'état civil	Ministère de la justice Programme national de lutte contre le sida	
	Extrant 1 : Le cadre juridique est davantage harmonisé avec les prescriptions de la CDE et de la CEDEF et appliqué notamment dans le domaine de la justice juvénile, la protection des enfants contre les abus et la violence et l'enregistrement des naissances	Taux d'enregistrement des naissances Nombre de lois et décrets adoptés et appliqués, dont le Code de la famille	Journal officiel Rapport Cour suprême Justice		
Extrant 2 : Les enfants vulnérables, dont les orphelins ont accès à des services sociaux de base de l'État et au niveau communautaire	Nombre de services de conseils et accueil fonctionnels selon les normes Pourcentage d'orphelins allant à l'école	Rapports de suivi des ministères concernés			

<i>Secteur prioritaire du PSMT de l'UNICEF</i>	<i>Résultats clefs attendus dans ce secteur</i>	<i>Indicateurs clefs des progrès réalisés</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Partenaires et cadre de partenariat</i>	<i>Résultats attendus dans ce secteur contribueront à :</i>
	Extrait 3 : Les jeunes connaissent les méthodes de protection, prévention du VIH/sida.	Nombre de services de conseil et de dépistage du VIH/sida fonctionnels	Rapports de suivi du PNL		
		Pourcentage des jeunes connaissant les méthodes de prévention			
	Extrait 4 : Les jeunes ont accès aux services de prévention du VIH/sida	Pourcentage des jeunes qui utilisent les services de prévention			

<i>Secteur prioritaire du PSMT de l'UNICEF</i>	<i>Résultats clefs attendus dans ce secteur</i>	<i>Indicateurs clefs des progrès réalisés</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Partenaires et cadre de partenariat</i>	<i>Résultats attendus dans ce secteur contribueront à :</i>
Programme 2 : Survie et développement de l'enfant					
Survie et développement du jeune enfant	Effet 1: Survie de l'enfant	Couverture vaccinale des enfants (rougeole et DCT3)	Rapports du Système d'information sanitaire (SIS)	Ministère de la santé et du bien-être social	Effets PNUAD 2 : Accroissement du niveau d'utilisation des services sociaux de base de qualité 4 : Renforcement des capacités des institutions publiques et de la société civile
	Les enfants de moins de 5 ans sont protégés contre les maladies évitables par la vaccination et contre le paludisme, les maladies hydriques, les IRA, la malnutrition et la transmission du VIH/sida de la mère à l'enfant	Couverture vaccinale des femmes (TT) Pourcentage d'enfants dormant sous moustiquaires imprégnées d'insecticide Pourcentage d'enfants ayant reçu 2 doses de vitamine A Pourcentage d'enfants déparasités 2 fois par an Pourcentage d'enfants allaités exclusivement Pourcentage de ménages consommant sel iodé Prévalence des maladies hydriques Prévalence du paludisme chez les enfants Pourcentage enfants nés de mères séropositives qui reçoivent du cotrimoxazole Pourcentage enfants séropositifs recevant des soins pédiatriques adéquats		Programme national de lutte contre le sida Ministère de la pêche et de l'environnement	
					OMD : Réduction mortalité des enfants de moins de 5 ans –Amélioration de la santé maternelle – Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies – Environnement durable
					Monde digne des enfants : Prendre soin de chaque enfant Lutter contre le VIH/sida

<i>Secteur prioritaire du PSMT de l'UNICEF</i>	<i>Résultats clefs attendus dans ce secteur</i>	<i>Indicateurs clefs des progrès réalisés</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Partenaires et cadre de partenariat</i>	<i>Résultats attendus dans ce secteur contribueront à :</i>
	Extrant 1 : Des politiques nationales sont adoptées, y compris des mécanismes de financements publics, pour l'accélération de la mise en œuvre d'un paquet minimum de santé pour l'enfant et pour l'accès à l'eau et à l'assainissement du milieu	Texte de politiques adoptés Budgets annuels décaissés pour les programmes de santé	Rapports des ministères concernés		
	Extrant 2 : Les enfants de moins de 5 ans et leurs mères ont accès au paquet minimum de prévention des maladies et de soins (vaccination, vitamine A, PCIME, déparasitage, moustiquaires II, prise en charge de la malnutrition aiguë), au niveau des services de santé et des communautés	Nombre de centres/postes de santé offrant le paquet minimum de santé Pourcentage d'enfants et leurs mères ayant eu accès au paquet minimum de santé Pourcentage d'enfants traités pour malnutrition aiguë	Rapports du SIS		
	Extrants 3 : Les pratiques nutritionnelles sont améliorées (allaitement maternel exclusif, lutte contre les carences en micronutriments)	Pourcentage de la population adoptant de bonnes pratiques de nutrition Pourcentage des ménages consommant du sel correctement iodé Pourcentage d'enfants de 6 à 59 mois ayant reçu 2 doses vitamine A par an Pourcentage des mères ayant consommé au moins 60 comprimés de fer/folate au cours de la grossesse	Enquête Rapport de la Direction générale des services vétérinaires		

<i>Secteur prioritaire du PSMT de l'UNICEF</i>	<i>Résultats clefs attendus dans ce secteur</i>	<i>Indicateurs clefs des progrès réalisés</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Partenaires et cadre de partenariat</i>	<i>Résultats attendus dans ce secteur contribueront à :</i>
		Pourcentage des mères ayant été déparasitées au cours de la grossesse			
		Pourcentage des mères ayant reçu une capsule de vitamine A 200 000 IU en post partum (dans les 40 jours qui suivent l'accouchement)			
VIH/sida et les enfants et Survie et développement du jeune enfant	Extrant 4 : Les femmes enceintes ont accès à un paquet intégré de soins PTME complets et les nouveau-nés de mères séropositives reçoivent les soins pédiatriques requis	Pourcentage de femmes enceintes séropositives qui ont accès aux services de PTME	Rapports de suivi du PNLs	Ministère de la santé et du bien-être social Programme national de lutte contre le sida	
		Pourcentage de femmes enceintes testées			
		Pourcentage de femmes séropositives ayant accès aux ARV			
Éducation de base et égalité des sexes	Effet 2 : Éducation et égalité des sexes Tous les enfants ont accès à une éducation de base de qualité, dans un environnement sain, et acquièrent les compétences de base	Nombre d'enfants entrant en primaire à l'âge requis (filles/garçons)	Rapports statistiques de la Direction générale de la planification et la programmation éducative	Ministère de l'éducation, sciences et sports Ministère de la pêche et de l'environnement	Effets PNUAD 2 : Accroissement du niveau d'utilisation des services sociaux de base de qualité 3 : Égalité des sexes et autonomisation des femmes
		Taux d'inscription dans l'enseignement préscolaire et primaire (filles/garçons)			
		Taux de rétention/ performance au primaire (filles/garçons)			
	Extrant 1 : Les établissements préscolaires respectent des normes de qualité des infrastructures et de l'enseignement	Pourcentage de centres préscolaires respectant des normes fixées par l'État	Rapport de la Direction générale de l'enseignement préscolaire		OMD : Éducation primaire pour tous – Égalité des sexes et autonomisation des femmes – Environnement durable

<i>Secteur prioritaire du PSMT de l'UNICEF</i>	<i>Résultats clefs attendus dans ce secteur</i>	<i>Indicateurs clefs des progrès réalisés</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Partenaires et cadre de partenariat</i>	<i>Résultats attendus dans ce secteur contribueront à :</i>
	Extrant 2 : Les enseignants, élèves et associations de parents d'élèves appliquent des normes de qualité « écoles amies des enfants, amies des filles » dans les écoles primaires	Nombre d'écoles répondant aux standards « child friendly » y inclus des systèmes d'eau potable, assainissement et protection de leur environnement	Rapport de suivi de la Direction générale de l'enseignement primaire et de l'alphabétisation		<p>Un monde digne des enfants :</p> <p>Éduquer tous les enfants</p> <p>N'oublier aucun enfant</p>
	Extrant 3 : Les systèmes d'évaluation des acquis des élèves et de supervision sont mis en place et rendus fonctionnels	Nombre/niveaux des évaluations menées Résultats de supervision de l'apprentissage scolaire	Rapport de suivi de la Direction générale de l'enseignement primaire et de l'alphabétisation		